

Lettre ouverte au président de la République

Transmission aux maires des listes de fichés S de leur commune : mettons un terme à la rétention d'information

Monsieur le président de la République,

La barbarie terroriste a de nouveau frappé sur notre sol, à Carcassonne et à Trèbes. Une fois de plus, les Français sont en deuil des quatre victimes que le terroriste a entraîné avec lui dans la mort. Une fois de plus, notre Nation a été attaquée de l'intérieur, par l'un de ses citoyens, connu des services de renseignement pour ses activités dans les réseaux salafistes et inscrit dans le Fichier des personnes recherchées dans la sous-catégorie S.

Depuis 2012, près de vingt individus figurant dans ce fichier S sont passés à l'acte. Certains ont échoué dans leur entreprise de mort, d'autres sont parvenus à répandre le sang de nos concitoyens, brisant des milliers de vies, privant des parents de leurs enfants et laissant de douloureux traumatismes et sentiments de culpabilité aux survivants des attaques.

12.000 personnes sont actuellement signalées comme actives et surveillées au titre du fichier S pour radicalisation. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire, et sont susceptibles de passer à l'acte dans un lieu public, au milieu d'une foule ou devant une école, sans que leurs projets ne puissent être déjoués par les services de renseignement.

Ce constat est alarmant. Cette dizaine de milliers d'individus radicalisés et potentiellement déterminés est dissimulée parmi la population, certains exerçant même des fonctions d'agents territoriaux et personnels municipaux contractuels au sein d'écoles, de centres de loisirs ou de structures accueillant les personnes les plus fragiles.

Au regard des événements dramatiques auxquels notre pays est confronté depuis près de six ans, et face à l'ampleur de la menace terroriste, il est devenu vital d'associer les maires de nos communes à la protection de leurs concitoyens. La sécurité des Français et la prévention de nouvelles atrocités doivent faire l'objet d'une coopération franche et responsable entre l'État et les communes.

Nous sommes nombreux aujourd'hui à demander la communication aux maires des listes des personnes fichées S résidant dans leur commune. L'accès à ce type d'informations est réservé aux forces de police, de gendarmerie, des douanes, aux ministères concernés et aux préfetures. Les maires sont la première autorité compétente pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité publics ; leur qualité de premier magistrat de leur ville et

d'officier de police judiciaire exerçant sous l'autorité du Procureur de la République leur confèrent la légitimité à se voir transmettre ces informations.

Il est temps de mettre un terme à cette situation de rétention d'information de la part de l'État et d'associer les maires à cette lutte collective contre la radicalisation et la barbarie terroriste.

De nombreux élus se sont déjà mobilisés. Ainsi, le maire d'Aulnay-sous-Bois, Bruno BESCHIZZA, avait-il alerté le préfet de Seine-Saint-Denis et tous les ministres concernés en 2016 sur les dangers de cette rétention d'information. La transmission d'informations relatives à la mise sous surveillance d'individus au titre du fichier S permettrait aux maires d'écarter des profils à risques des services municipaux en contact avec les publics fragiles au sein des établissements scolaires, de loisirs ou des structures d'accueil.

Accorder aux maires l'accès à la liste des individus fichés S résidant dans leur commune n'ébranlerait pas la présomption d'innocence de ces personnes qui, pour certaines, peuvent encore être récupérées. Cela ne fissurerait pas l'État de droit en ouvrant une brèche vers des phénomènes de discrimination à l'emploi ou logement qui ne fourniraient que davantage de raisons de passer à l'action.

Il s'agit simplement de renforcer les digues de la coopération contre la mise en danger de nos concitoyens face au terrorisme aveugle et sans pitié.

Liste des cosignataires

Annie DELMONT-KOROPOULIS, Sénatrice de Seine-Saint-Denis (Les Républicains)
Frédérique PUISSAT, Sénatrice de l'Isère (Les Républicains)
Vincent DELAHAYE, Sénateur de l'Essonne (Union Centriste)
Claudine THOMAS, Sénatrice de la Seine-et-Marne (Les Républicains)
Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénatrice représentant les Français établis hors de France (Les Républicains)
Anne-Marie BERTRAND, Sénatrice des Bouches-du-Rhône (Les Républicains)
Anne CHAIN-LARCHÉ, Sénatrice de la Seine-et-Marne (Les Républicains)
Jean-Pierre VOGEL, Sénateur de la Sarthe (Les Républicains)
Vivette LOPEZ, Sénatrice du Gard (Les Républicains)
Sébastien MEURANT, Sénateur du Val d'Oise (Les Républicains)
Sylvie GOY-CHAVENT, Sénatrice de l'Ain (Union Centriste)
Charles REVET, Sénateur de la Seine-Maritime (Les Républicains)
Alain HOUPERT, Sénateur de la Côte d'Or (Les Républicains)
Viviane MALET, Sénatrice de la Réunion (Les Républicains)
Isabelle RAIMOND-PAVERO, Sénatrice d'Indre-et-Loire (Les Républicains)
René-Paul SAVARY, Sénateur de la Marne (Les Républicains)
Jean-Pierre LELEUX, Sénateur des Alpes-Maritimes (Les Républicains)
Claudine KAUFFMANN, Sénatrice du Var (Sans étiquette)
Jean-Pierre MOGA, Sénateur de Lot-et-Garonne (Union Centriste)

Ronan LE GLEUT, Sénateur représentant les Français établis hors de France (Les
Républicains)

Jérôme BASCHER, Sénateur de l'Oise (Les Républicains)

Édouard COURTIAL, Sénateur de l'Oise (Les Républicains)